

**DEMANDE DE SIMULATION DE L'INDEMNITÉ DE
CHANGEMENT DE RÉSIDENCE (I.C.R.)**

à adresser complétée à l'adresse suivante :

voy-expat.aefe@diplomatie.gouv.fr

Nom de famille et pays d'affectation à préciser dans « Objet du message »

NOM DE FAMILLE :

PRÉNOM :

ADRESSE PERSONNELLE
COMPLÈTE EN FRANCE :

ADRESSE MÉL. :

AFFECTATION ACTUELLE :

ADMINISTRATION :

FONCTION :

CODE POSTAL :

VILLE :

PAYS :

NOUVELLE AFFECTATION :

ADMINISTRATION :

FONCTION :

CODE POSTAL :

VILLE :

PAYS :

AYANTS DROIT ACCOMPAGNANT L'AGENT EN POSTE :

CONJOINT(E)

PARTENAIRE DE PACS

CONJOINT(E) OU PARTENAIRE DÉTACHÉ(E) AUPRÈS DE L'AEFE DANS LE MÊME PAYS : OUI NON

Lorsque deux conjoints ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité, agents de l'État ou d'un établissement public de l'État, sont affectés dans un même lieu de résidence, la couverture de leurs frais de changement de résidence et de ceux de leurs ayants droit se fait par référence aux droits de l'agent dont le traitement ou le salaire de base est le plus élevé.

ENFANTS À CHARGE DE MOINS DE 20 ANS (préciser le nombre) :

DATE DE LA DEMANDE :

Cadre réservé au Bureau des Voyages et des Missions (BVM)

MONTANT ESTIMATIF DE L'INDEMNITÉ DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE (I.C.R.)

PART FORFAITAIRE (80%) :

SOLDE 20% (VERSEMENT SOUMIS À CONDITIONS) :

ATTENTION :

Il s'agit d'une estimation établie d'après les barèmes et taux de change actuels, celle-ci n'engage pas financièrement l'AEFE.

Cette demande ne se substitue pas au [formulaire de demande de versement de l'I.C.R.](#) qui doit impérativement être transmis au BVM pour instruction à partir du 1^{er} juin.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr